



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 mai 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2010-627

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 20 AVRIL 2010 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 20 avril 2010 et de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2010-628*

APPROUVER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 7 725 \$ - HONORAIRES PROFESSIONNELS - CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHES SUR LES INFRASTRUCTURES - GUIDE SUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2008-872 en date du 26 août 2008, accordait un mandat au Centre d'expertise et de recherches sur les infrastructures urbaines pour la production d'un Guide sur l'entretien préventif du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires prévus pour ce mandat étaient de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant ne comprenait pas les taxes et que celles-ci représentent un montant supplémentaire de 7 725 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande d'approuver ce montant supplémentaire de 7 725 \$ correspondant aux taxes sur les services professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le montant supplémentaire de 7 725 \$ correspondant aux taxes applicables au montant de 60 000 \$ pour le mandat de production d'un Guide sur l'entretien préventif du réseau routier accordé au Centre d'expertise et de recherches sur les infrastructures urbaines et d'autoriser le trésorier à déboursier ce montant sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-672	7 382,81 \$	Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	342,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-30120-411	7 383 \$		Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Services professionnels et de génie
02-30120-672		7 383 \$	Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Pièces d'équipements et logiciels informatiques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-629*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET INTÉGRÉ - 760, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7288131 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur les lots 1 252 442 et 1 254 388 au cadastre du Québec montréal au plan préparé par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 20 octobre 2009 et révisé le 11 décembre 2009, minutes 13089-F, étant le projet intégré du 760, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7288131 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet intégré du 760, rue Notre-Dame :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7288131 Canada inc. concernant le projet intégré du 760, rue Notre-Dame;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 7288131 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet intégré du 760, rue Notre-Dame;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, les cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Génivar;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils Génivar et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que cette compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien dans le projet intégré du 760, rue Notre-Dame;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-630

SOUSSION 2010 SP 055 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - DIVERSES RUES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 490, boulevard Saint-Joseph, bureau 402, Gatineau, Québec, J8Y 3Y7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet « Réfection des services municipaux – Diverses rues – Secteur de Gatineau », au montant total approximatif de 148 995 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 avril 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Les Consultants S.M. inc. est autorisée à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme Les Consultants S.M. inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-036-75450	30 000,00 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Secteur Achbar, phase III
18-90002-011-75451	56 197,50 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts, aqueduc - Aqueduc - Chemin de la Savane
18-90002-012-75452	56 197,50 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts, aqueduc - Égouts - Chemin de la Savane
04-13493	6 600,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-631

**SOUSSION 2010 SP 062 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE -
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE CONDUITES D'EAU
POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES 2010 – GROUPE 1 - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels de laboratoire en géotechnique pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet « Réfection de conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées 2010 – Groupe 1 », le tout selon les prix unitaires indiqués à l'offre de prix pour un montant approximatif de 270 368,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mars 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30647-012-75453	40 286,08 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Travaux ponctuels
06-30647-005-75454	31 271,49 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Méga rapiéçage
06-30650-001-75455	5 592,18 \$	Chemins en gravier et ponts - Chemins en gravier
06-30212-007-75456	8 388,27 \$	Aménagement de sentiers récréatifs - Sentier des Voyageurs (Laval-Maisonneuve)
06-30201-001-75457	5 368,50 \$	Réfection du réseau routier - Aménagement - Chemin de Montréal
02-30120-999-75458	19 293,03 \$	Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Autres
06-30122-007-75459	19 572,65 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage - Sentiers et passages
06-30614-003-75460	10 065,93 \$	Réfection - Égouts - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Bancroft - Aqueduc
06-30199-004-75461	28 184,62 \$	Programme de réfection - Réseau d'aqueduc et d'égouts - Égouts - Rue De Lorimier et autres
06-30612-003-75462	3 131,62 \$	Plan et devis, phase 2 - Boulevard Maloney Est et aménagement - Sentier - Promenade du Lac-des-Fées
06-30335-020-75463	22 368,74 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Ruisseau Desjardins
06-30384-015-75464	13 421,25 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égout pluvial - Rue de Savoie
06-30648-002-75465	39 145,29 \$	Construction et amélioration des réseaux - Bassin Morin-Papineau-Montcalm
06-30384-030-75466	3 355,31 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Travaux ponctuels - Rue Lebaudy
06-30441-007-75467	8 947,48 \$	Amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Garneau
04-13493	11 976,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-632

**SOUSSION 2010 SP 073 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE -
CONTRÔLE DE MATÉRIAUX - RÉFECTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE,
D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES 2010 – GROUPE 2 - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM Technisol inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels de laboratoire en géotechnique pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet « Réfection de conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées 2010 – Groupe 2 », le tout selon les prix unitaires indiqués à l'offre de prix pour un montant approximatif de 214 208,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mars 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30281-007-75468	804,93 \$	Sentiers récréatifs - Parc Sanscartier
02-30120-999-75469	75 126,54 \$	Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Autres
18-10002-019-75470	50 000,00 \$	Honoraires professionnels - Réseau routier - Travaux ponctuels
18-10002-017-75471	3 661,80 \$	Honoraires professionnels - Réseau routier
06-30612-002-75472	7 512,65 \$	Plan et devis, phase 2 - Boulevard Maloney Est et aménagement - Réaménagement de l'intersection du boulevard de Lucerne et du chemin Vanier
06-30611-003-75473	4 829,66 \$	Amélioration de la sécurité aux passages à niveau et autres - Sécurité routière (atténuation de la vitesse)
06-30387-001-75474	53 661,80 \$	Drainage et bassin de rétention - Bassin de rétention
06-30622-003-75475	9 122,41 \$	Installation d'appareils de mesure - Honoraires professionnels
04-13493	9 488,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-633

**SOUSSION 2009 SP 306 - RÉFECTION DE TOITURE - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN
- SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Toitures Marcel Raymond & Fils inc., 1880, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7 pour la réfection de toiture à l'édifice Pierre-Papin pour un montant total de 127 644 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 avril 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-002-75476	121 989,78 \$	Réfection de toiture - Divers bâtiments - Toiture - Édifice Pierre-Papin
04-13493	5 654,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-634

SOUSSION 2010 SI 102 - MAISON DU CITOYEN - RÉFECTION DE LA TOITURE 1-A1 ET RÉPARATION DE TOITS-TERRASSES ET ESCALIERS À DIVERS ENDROITS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec inc., 4-660, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réfection de la toiture 1-A1 et réparation de toits-terrasses et escaliers à divers endroits de la Maison du citoyen pour un montant total de 82 187,67 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 avril 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-001-75477	78 547,02 \$	Réfection de toiture - Divers bâtiments - Toiture - Maison du citoyen
04-13493	3 640,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-635

SOUSSION 2010 SP 052 - TONTE DES HAUTES HERBES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT D'UN AN AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C. S. Terrec inc., 1764-A, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8R 1B5 pour la tonte des hautes herbes pour l'ensemble des secteurs, sur la base des prix au mètre carré inscrits au bordereau de soumission pour un total annuel approximatif de 22 844,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une année, prenant effet à compter de la date d'adjudication, avec la possibilité de renouvellement d'une année additionnelle.

S'il y a lieu, après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49450-521	21 832,83 \$	Recouvrable de tiers - Environnement
04-13493	1 011,95 \$	- Entretien et réparation - Infrastructures TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-636 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-11 AU MONTANT DE 146 252,27 \$ - PÉRIODE DU 29 MARS AU 2 AVRIL 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-11 au montant de 146 252,27 \$ pour la période du 29 mars au 2 avril 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-637 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-12 AU MONTANT DE 28 398,14 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 AVRIL 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-12 au montant de 28 398,14 \$ pour la période du 3 au 9 avril 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-638 **SOUMISSION 2010 SI 061 - CAPTEUR À LA SOURCE HAUTE TEMPÉRATURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Émile et Fils ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5 pour la fourniture et l'installation d'un capteur à la source haute température dans l'atelier mécanique du 476, boulevard Saint-René Est pour un montant total de 21 954,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés en date du 10 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90007-004-75478	20 981,69 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Récupérateur de gaz
04-13493	972,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-639

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 19 274,81 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - 371 797 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 4 958,87 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16 ainsi que la liste des réquisitions numéro 15 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	19 274,81 \$	19 au 23 avril 2010
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	371 797,00 \$	19 au 23 avril 2010
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	4 958,87 \$	19 au 23 avril 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-640

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 AVRIL 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 520 362,40 \$ pour la période du 15 au 21 avril 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-641*

ACQUISITION - LOTS 3 966 952, 3 966 953 ET 3 966 954 AU CADASTRE DU QUÉBEC - FEUX DE CIRCULATION - INTERSECTION DE L'AVENUE LÉPINE ET DE LA RUE MACLAREN EST - MONSIEUR THOMAS P. LAFRAMBOISE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement d'emprunt numéro 346-2006 autorisant la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ pour effectuer, entre autres, des travaux de construction des services municipaux des phases 1 et 2, le long de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 966 952 au cadastre du Québec est requis pour une base de béton servant au feu de circulation à l'intersection de l'avenue Lépine et de la rue Maclaren Est et que monsieur Thomas P. Laframboise consent à céder au prix de 1 128 \$, le terrain d'une superficie approximative de 26,2 m². La valeur marchande de la parcelle a été établie par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation préparé le 26 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thomas P. Laframboise consent à céder gratuitement, les lots 3 966 953 et 3 966 954 au cadastre du Québec d'une superficie totale de 43,1 m². Ces lots auraient dû être cédés à la Ville de Gatineau lors de l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale qui implique l'ouverture d'une nouvelle rue en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 en vigueur. Ces lots sont maintenant cédés gratuitement pour les voies de circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir de monsieur Thomas P. Laframboise, un terrain d'une superficie approximative de 26,2 m², connu et désigné comme étant le lot 3 966 952 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, pour un montant de 1 128 \$, plus les taxes, si applicables;
- d'acquérir gratuitement de monsieur Thomas P. Laframboise, deux terrains connus et désignés comme étant les lots 3 966 953 et 3 966 954 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau;
- d'autoriser le Service des finances à effectuer les ajustements de taxes en date de la signature de l'acte de vente suivant les états de compte fournis et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013	1 216,83 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	56,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-642*

ACQUISITION - LOTS 4 240 601, 4 240 603, 4 240 605, 4 241 528, 4 241 529, 4 241 530, 4 241 905, 4 241 908 ET UNE PARTIE DES LOTS 3 115 751 ET 3 115 962 AU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS - CHEMIN D'AYLMER - DIVERS PROPRIÉTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-129 en date du 13 février 2007, adoptait le règlement numéro 386-2007 autorisant la Ville de Gatineau à dépenser 2 800 000 \$ afin d'exécuter ou faire exécuter des travaux de réaménagement, de mise aux normes des systèmes de feux de circulation, de construction de trottoirs et de prolongement du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville à acquérir, lorsque nécessaire, les lots, parties de lots ou servitudes nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une promesse de cession a été obtenue pour chacune des parcelles moyennant une contrepartie pour les lots identifiés au tableau ci-dessous :

Annexe	Propriétaires	Indemnité	Nouveau lot	Ancien lot	Superficie m ²
1	Muriel Varney	150 \$	4 240 601	Partie du lot 3 114 856	5,5
2	Henri Leclair	4 612 \$	4 240 603	Partie du lot 3 114 893	168,7
3	Chantal Lagüe et Paul Gareau	514 \$	4 240 605	Partie du lot 3 114 920	18,8
4	Rimond Succar et Akl Mossalem	1 609 \$	4 241 528	Partie du lot 3 115 664	117,7
5	Rimond Succar et Akl Mossalem	675 \$	4 241 529	Partie du lot 3 115 666	49,4
6	Rimond Succar et Akl Mossalem	990 \$	4 241 530	Partie du lot 3 115 667	72,4
7	Mr. Gas Limitée	1 356 \$	4 241 905	Partie du lot 3 115 917	49,6
8	Guy Boucher et Lucie Prud'homme	372 \$	4 241 908	Partie du lot 3 115 637	13,6
9	Program Properties	921 \$	À être créé	Partie du lot 3 115 751	33,7
	TOTAL	11 199 \$, plus taxes			529,4

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des superficies à acquérir a été établie par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation préparé le 1^{er} septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le financement des acquisitions se fera à même le règlement d'emprunt numéro 386-2007 adopté le 13 février 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir les lots connus et désignés comme étant 4 240 601, 4 240 603, 4 240 605, 4 241 528, 4 241 529, 4 241 530, 4 241 905, 4 241 908 et une partie du lot 3 115 751 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- d'acquérir gratuitement de A. H. (Aylmer) inc., une partie du lot 3 115 962 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 32,1 m²;
- d'autoriser le Service des finances à effectuer les ajustements de taxes en date de la signature de l'acte de vente suivant les états de comptes fournis ainsi que les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30386-006	12 080,92 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Trottoirs - Chemin d'Aylmer
04-13493	559,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-643*

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION - LOT 3 114 892 AU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR AU SUD DU CHEMIN D'AYLMER - SUCCESSION DE MONSIEUR AUGUSTE DUCHARME - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-129 en date du 13 février 2007, adoptait le règlement d'emprunt numéro 346-2007 autorisant la Ville de Gatineau à dépenser 2 800 000 \$ pour effectuer divers travaux de réaménagement, de mise aux normes des systèmes de feux de circulation, de construction de trottoirs, de prolongement du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville à acquérir, lorsque nécessaire, les lots, parties de lots ou servitudes nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 114 892 fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot numéro 4 241 907 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 3 114 892 au cadastre du Québec, circonscription foncière Gatineau, afin de régulariser la situation suite à la construction d'un trottoir au sud du chemin d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE les représentants légaux de la succession de monsieur Auguste Ducharme ne peuvent, pour l'instant, transférer des titres enregistrés au nom de la personne décédée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau à entreprendre les procédures d'expropriation afin d'acquérir de la succession de monsieur Auguste Ducharme, une partie du lot 3 114 892 (futur lot 4 241 907) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 24,7 m², le tout apparaissant au plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur géomètre, daté du 8 juillet 2008, sous le numéro 4099 de ses minutes, et d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer tout document relatif aux procédures d'expropriation;
- d'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de pièces justificatives préparées par le service concerné, à même le poste budgétaire 06-30346-013, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 290,65 \$, plus les taxes, si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain requise, le tout conformément à la Loi sur l'expropriation et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières à poursuivre les négociations en vue de l'acquisition de gré à gré et à autoriser tout règlement hors cour à intervenir dans le but d'acquérir une partie du lot 3 114 892 (futur lot 4 241 907) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013-75418	313,54 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	14,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-644*

ACQUISITION - PARTIE DES LOTS 3 068 370 ET 2 959 966 AU CADASTRE DU QUÉBEC - SENTIER RÉCRÉATIF - AVENUE LÉPINE - MONSIEUR ROSAIRE PALUCK - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement d'emprunt numéro 346-2006, autorisant la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter des travaux de construction des services municipaux des phases 1 et 2, le long de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville de Gatineau à acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une bande de terrain d'au plus cinq mètres de largeur pour l'aménagement d'un sentier récréatif sur le côté sud du tronçon de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble à acquérir, propriété de monsieur Rosaire Paluck, est composé de deux parcelles de terrain, la première parcelle, d'une superficie de 108,2 m², étant une partie du lot 3 068 370 au cadastre du Québec pour un montant de 4 659,09 \$ et la seconde parcelle, d'une superficie de 9,1 m², étant une partie du lot 2 959 966 au cadastre du Québec pour un montant de 201,38 \$;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 068 370 et 2 959 966 au cadastre du Québec font l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer les lots 3 944 906 et 3 944 908 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de l'ensemble des parcelles à acquérir a été établie à 4 860,47 \$ en date du 15 mai 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 108,2 m², connue et désignée comme étant une partie du lot 3 068 370 (futur lot 3 944 906) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, pour un montant de 4 659,09 \$, plus les taxes applicables;
- d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 9,1 m², connue et désignée comme étant une partie du lot 2 959 966 (futur lot 3 944 908) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, pour un montant de 201,38 \$, plus les taxes si applicables;
- d'autoriser le Service des finances à effectuer les ajustements de taxes en date de la signature de l'acte de vente suivant les états de comptes fournis ainsi que les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013	5 243,23 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	243,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-645*
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2013-53*

VENTE DE TERRAIN (RUELLE) - LOT 1 086 248 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 40, RUE DUMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 086 248 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 55,72 m²;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 086 248 est une ancienne ruelle enclavée entre le lot 1 085 424, connu et désigné comme étant le 40, rue Dumas, et lot 1 085 423 au cadastre du Québec, connu et désigné comme étant le 43, rue Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion FRAMI 6587712 Canada inc., propriétaire du 40, rue Dumas, a déposé une offre d'achat le 31 octobre 2007 et reconduite le 18 mars 2009, et propose d'acquérir le lot 1 086 248 au cadastre du Québec pour la somme de 1 500 \$, et ce, dans le but de rendre conforme à la réglementation son projet de construction d'un triplex;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie à 3 600 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 2 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la vente du lot 1 086 248 au cadastre du Québec à Gestion FRAMI 6587712 Canada inc. permettra de régulariser un empiètement ainsi que de désenclaver l'immeuble :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à Gestion FRAMI 6587712 Canada inc., le lot 1 086 248 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 55,72 m², aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Gestion FRAMI 6587712 Canada inc., dûment signée le 31 octobre 2007 et reconduite le 18 mars 2009, sauf quant au prix de vente qui devra être égal à la valeur marchande, soit un montant de 3 600 \$, plus les taxes applicables.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Cette transaction est réalisée conformément à l'article 7.1.2 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que :

« Les aliénations d'immeubles sans valeur marchande conventionnelle (absence de marché libre, échanges, résidus, remembrements) sont dispensés de publication et soumis au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique justifiant l'aliénation et ses conditions. »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-646

SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - 28 MAI 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 28 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-647

SUBVENTION DE 175 \$ - DÉFI SPORTIF - SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de la Société de recherche sur le cancer, à l'attention de madame Manuelle Rongy, 131, rue de la Cédrière, Gatineau, Québec, J9H 6L4, à titre de subvention pour le défi sportif 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11431-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11444-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-648

SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON-OUEST INC. - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc., à l'attention de monsieur Delphis Charette, 524, chemin Saint-Thomas, Gatineau, Québec, J8R 3H7, à titre de subvention pour la construction d'un centre communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11444-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-649

SUBVENTION DE 300 \$ - LOGEMEN'OCCUPE - PUBLICATION ET DISTRIBUTION DU JOURNAL « LOG'M'OCCUPE » - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Logemen'occupe, à l'attention de madame Marie Isabelle Laurin, 10, rue Curé-André-Préseault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 6N8, à titre de subvention pour la publication et la distribution du journal « Log'm'occupe ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11442-972	300 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-650 **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du club Optimiste de Templeton, à l'attention de monsieur Gabriel Charette, C. P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour l'organisation d'une journée familiale de bénévolat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-651 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB LIONS D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Lions d'Aylmer, à l'attention de monsieur Ronald Lapointe, C. P. 479, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour des projets communautaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11431-972	150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11432-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11448-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-652

**SUBVENTION DE 678 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU -
RÉSIDENCE MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS -
LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 678 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour l'achat d'ameublement pour la salle communautaire de la résidence Maisonneuve.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	678 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-692	678 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11447-972		678 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-653

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - FLEURS DE MACADAM - 15^e ANNIVERSAIRE -
DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE BUCKINGHAM - STEFAN
PSENAK ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Fleurs de Macadam, à l'attention de madame Suzan Lauzon, 13, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C3, à titre de subvention pour souligner leur 15^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11431-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11448-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-654

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE
BADMINTON DE L'OUTAOUAIS - 29 MAI 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE
LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne à participer à une activité le 29 mai 2010 au profit de l'Association régionale de badminton de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'Association régionale de badminton de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Claude Tessier, 420, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2P5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	125 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-655

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - CLUB RICHELIEU AYLMER - 5 JUIN 2010 - 180 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise et Alain Riel à participer au souper de homards organisé par le Club Richelieu Aylmer qui aura lieu le 5 juin 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre du Club Richelieu Aylmer, C. P. 385, Gatineau, Québec, J9H 5E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11431-972	60 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11432-972	60 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11433-972	60 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-656

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU ET MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU COLLOQUE « À PIED, À VÉLO, DES VILLES ACTIVES! » - MONTRÉAL - 3 ET 4 JUIN 2010 - 2 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Patrice Martin à participer au colloque « À pied, à vélo, des villes actives » qui se tiendra à Montréal les 3 et 4 juin 2010.

Le trésorier est autorisé rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 500 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32338	1 250 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31084	1 250 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-657

SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB DE VOLLEYBALL CASCADES - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club de volleyball Cascades, à l'attention de monsieur Vincent Pichette, entraîneur-chef, Griffons de l'Outaouais, 120, rue Cholette, Gatineau, Québec, J8Y 1J8, à titre de subvention pour le championnat canadien.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11432-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11438-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-658*

PROPOSITION POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la carte Accès Gatineau ne sera plus distribuée gratuitement aux jeunes de moins de 18 ans à compter du 1^{er} mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite une plus grande accessibilité aux activités de loisirs et de culture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour implanter une structure d'accessibilité aux programmes avec une partie des revenus générés par la carte Accès Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer la somme de 55 000 \$ en 2010 afin de :

- bonifier l'enveloppe actuelle du programme d'accessibilité aux loisirs et à la culture de 40 000 \$;
- diffuser un calendrier d'activités gratuites en loisirs et culture pour la population au coût de 5 000 \$;
- distribuer des équipements pour les activités libres dans les centres de services au coût de 10 000 \$.

De plus, ce comité recommande au conseil de :

- mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour développer avec le milieu, en collaboration avec le Service des arts, de la culture et des lettres, un programme qui permettra une accessibilité plus grande aux activités de loisirs et de culture pour l'ensemble de la population gatinoise plus vulnérable, à compter de 2011;
- remettre annuellement au budget du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, les revenus de la carte Accès Gatineau des jeunes de 17 ans et moins pour permettre une plus grande accessibilité aux activités de loisirs et aux activités culturelles pour la population plus vulnérable de Gatineau;
- garantir un montant de base de 65 000 \$ annuellement pour l'accessibilité, si les revenus de la carte Accès Gatineau sont inférieurs à 65 000 \$;
- d'autoriser le trésorier à modifier les recettes et les dépenses du budget 2010 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71030-499	55 000 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Autres services techniques

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-47910	55 000 \$		Carte Accès Gatineau
02-71030-499		55 000 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Autres services techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-659*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-10-04 - HORAIRE DE TRAVAIL - TECHNICIEN, GESTION DES AUTOMATES (ENV-BLC-002)

CONSIDÉRANT QUE le poste ENV-BLC-002 est vacant suite au départ à la retraite de son titulaire;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail de ce poste est actuellement de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, selon la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien titulaire a toujours travaillé selon l'horaire de travail des employés cols bleus et qu'il est essentiel que l'horaire de ce poste soit modifié en ce sens pour des raisons opérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. s'entendent pour modifier l'horaire du poste ENV-BLC-002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente ENT-BLC-10-04 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de modifier l'horaire de travail du poste ENV-BLC-002, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le maire, le greffier, le directeur général adjoint, Administration et finances, la directrice du Service de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-10-04.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-660

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-10-01 - MODIFICATION D'HORAIRE - EMPLOYÉ 106042

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de l'employé 106042 est prévu expressément à l'article 25.04 m) b) de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est d'avis qu'un changement d'horaire favorisera l'amélioration des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. sont en accord pour modifier l'horaire de l'employé 106042 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-10-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de modifier l'horaire de travail de l'employé 106042, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le maire, le greffier, la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-10-01.

Adoptée

CE-2010-661

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE L. RAYMOND AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ANIMAUX - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux animaux à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLE-012 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Pierre L. Raymond au poste de préposé aux animaux à la Division du soutien opérationnel du Service de police.

Le salaire de monsieur Pierre L. Raymond sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre L. Raymond est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29200-114 – Contrôle animalier – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-662

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC GENDRON AU POSTE D'OPÉRATEUR IV, EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) IV, Eau potable au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-012 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Luc Gendron au poste d'opérateur IV, Eau potable au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Luc Gendron sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Gendron est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et que la période d'essai du titulaire du poste antérieur soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41213-114 – Hull - Usine d'eau potable – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-663

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME HÉLÈNE NAULT AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction au centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Hélène Nault au poste de secrétaire de direction au centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Hélène Nault sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Hélène Nault est assujéti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 – Centre de services d'Aylmer – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-664*

MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par la direction du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des travaux publics :

- abolir le poste de menuisier (poste numéro STP-BLE-269 au plan d'effectifs des cols bleus) sous la gouverne du contremaître, Menuiserie, secteur est;
- créer le poste de mécanicien de machines fixes II (poste numéro STP-BLE-373 au plan d'effectifs des cols bleus), sous la gouverne du contremaître, Mécanique de bâtiment, secteur ouest de la Division de l'entretien des édifices.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-19910-114 – 02-19920-114 – 02-30920-114 – 02-79900-114 – 02-21920-114 – 02-22900-114 – 02-71190-114 – 02-71331-114 – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-665

RETRAITE DE MESSIEURS RONALD CRAIG, DANIEL COURTEMANCHE ET CLAUDE LARAMÉE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Ronald Craig, Daniel Courtemanche et Claude Laramée ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Ronald Craig, peintre	Service des travaux publics - Division de l'entretien des édifices	31 ans	1 ^{er} mai 2010
Daniel Courtemanche, chef aux opérations	Service de sécurité incendie	32 ans et 2 mois	1 ^{er} juillet 2010
Claude Laramée, directeur	Service d'évaluation et des transactions immobilières	35 ans et 3 mois	1 ^{er} octobre 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Ronald Craig, Daniel Courtemanche et Claude Laramée leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
 Maire et président
 Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
 Greffier adjoint et secrétaire
 Comité exécutif